



Evaluation du Fonds Zéro Abandon en Centre Ouest Bretagne financé par la Fondation pour le Logement des Défavorisés



Pays Centre
Ouest
Bretagne
(22, 29, 56)

Maître d'ouvrage : Fondation pour le Logement des Défavorisés

Mission :
Analyse des impacts du Fonds Zéro Abandon sur les situations de logement indigne des ménages qui en bénéficient ainsi que sur les politiques publiques locales

Avancement : En cours

Coordonnées du maître d'ouvrage :
Stéphane MARTIN
Directeur Agence Bretagne
SMartin@fondationpourlelogement.fr
02 99 65 46 73 / 06 17 01 16 90

Objectifs de la mission

L'Agence Bretagne de la Fondation pour le Logement des Défavorisés a confié à l'ALECOB du Pays Centre Ouest Bretagne la gestion d'un fonds de lutte contre l'habitat indigne : le Fonds Zéro Abandon. Celui-ci permet d'intervenir de manière très rapide auprès de ménages en difficulté dans leur logement et de leur apporter une première aide pour améliorer leur confort.

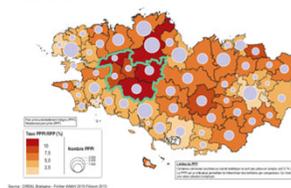
L'objectif de la mission est de saisir les impacts de ce fonds sur les ménages bénéficiaire (la sensation de confort, la qualité de l'accompagnement ...) ainsi que sur les dispositifs de lutte contre le logement indigne, dont l'ambition est très variable sur les différents EPCI du territoire.

Les enjeux de précarité énergétique et de logement indigne en Centre Bretagne

Taux de précarité énergétique en Bretagne en 2021
Source : ADIL



Parc potentiellement indigne en Bretagne en 2015
Source : DREAL



« En Bretagne, 1 ménage sur 5 est en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement »
Source : INSEE, analyses Bretagne 2025

22% Taux de précarité énergétique sur la CC des Monts d'Arrée (14,8% en France)
7,5% Part du parc potentiellement indigne minimale dans les EPCI du COB (4,8% en Bretagne)

L'enjeu de la mission : évaluer la plus-value du FZA pour les bénéficiaires, et son intérêt dans la lutte contre l'habitat indigne sur le territoire

Afin de réaliser un bilan des deux ans de fonctionnement du FZA, l'évaluation d'impact portera sur deux grands volets :

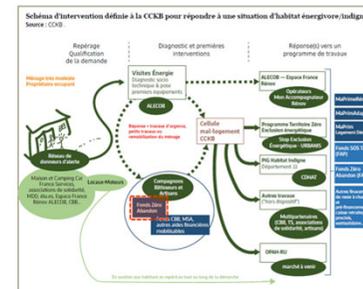
Impacts bénéficiaires

Impacts territoire



NB : La démarche s'inscrit volontairement dans une logique de coproduction, pour capitaliser l'expérience et l'expertise de la Fondation pour le Logement, et compte tenu des contraintes financières.

Le FZA : agir pour le confort immédiat du ménage et contre le non-recours



Source : Eclairage régional « l'Etat du mal-logement en Bretagne », 2024, Fondation pour le Logement des Défavorisés

→ Un outil qui s'insère dans une myriade de dispositifs d'amélioration de l'habitat

→ Dans une logique de réponse d'urgence et « d'hammeconage » des ménages les plus en difficulté